



Prévention des risques professionnels

# LA PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER

## La vitesse et les distances de sécurité

La vitesse provoque et aggrave les accidents : en augmentant la vitesse d'1 km/h, le conducteur augmente de 4 % le risque d'accident mortel. Elle les provoque car elle réduit les possibilités de manœuvrer à temps. Elle les aggrave puisque plus on roule vite plus le choc est violent et plus les conséquences sont dramatiques.

### Principales notions

#### Temps de réaction

Lors de la conduite, le temps de réaction va comprendre 3 étapes :

- La perception du danger (présence d'un obstacle sur la voie) ;
- L'analyse de la situation et la définition de l'action à prévoir (choix de freiner) ;
- La réalisation de l'action (j'appuie sur la pédale de frein).

De manière générale, il est considéré qu'un conducteur dispose d'un temps de réaction moyen de 1 seconde quand il est en pleine possession de ses moyens.

Si le conducteur est sous l'influence d'une substance (alcool, stupéfiants, certains médicaments...), fatigué ou distrait (téléphone portable...), le temps de réaction s'allonge considérablement.

#### Distance de freinage

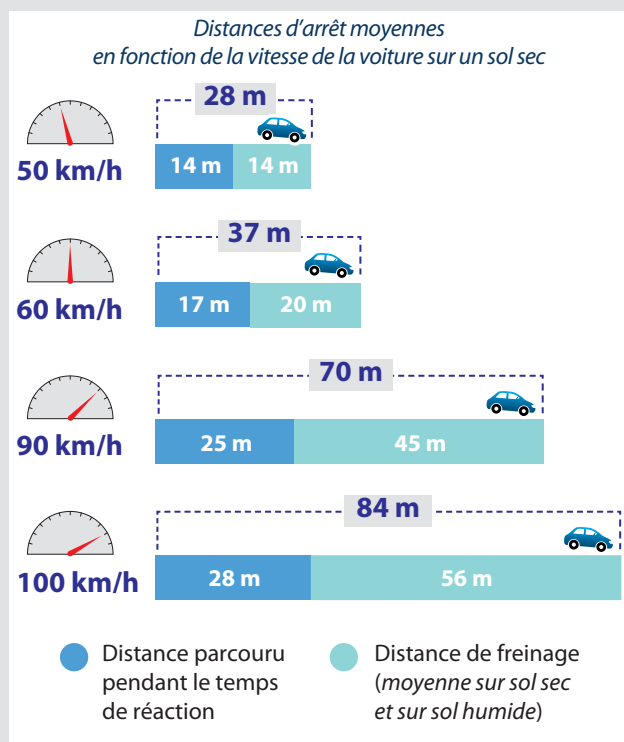
Lors de l'activation du freinage, le véhicule ne s'arrête pas directement. La distance parcourue varie en fonction de plusieurs facteurs :

- Le type de véhicule,
- La vitesse initiale,
- L'état des freins,
- L'état des pneumatiques,
- Les conditions météorologiques et l'état de la chaussée...

#### Distance d'arrêt

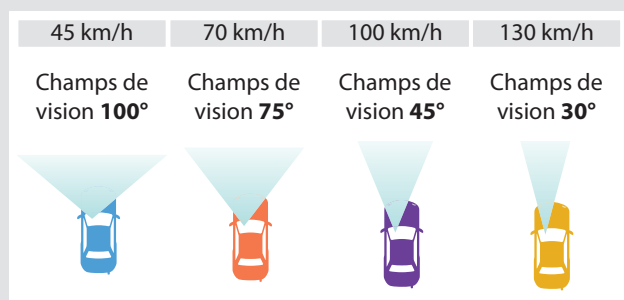
La distance d'arrêt correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule.

Le schéma ci-contre présente les différentes distances d'arrêt moyennes en fonction de la vitesse de la voiture sur un sol sec.



#### Effet de la vitesse

En complément de la distance d'arrêt, la vitesse a une incidence sur le métabolisme. Biologiquement, l'œil humain est prévu pour des déplacements à 6km/h (vitesse de marche).



Lors de la conduite d'un véhicule, le défilement du paysage sur les côtés entraîne un rétrécissement du champ visuel. Plus la vitesse est élevée, plus le champ visuel diminue. Cela peut avoir une incidence sur le temps pris pour réagir face à un risque.

## Risques

### Pour le piéton

En cas de heurt par un véhicule, les lésions occasionnées sur un piéton dépendront de plusieurs facteurs, dont la vitesse.

Par exemple, il est considéré qu'un piéton a 95 % de chance de survie suite à un choc avec un véhicule à 30 km/h. Cette probabilité diminue à 55 % pour un choc à 50 km/h et à 10 % pour un choc à 70 km/h.

### Pour le conducteur et les passagers du véhicule

Tout comme le piéton, la vitesse est aussi un facteur prépondérant des lésions occasionnées suites à un accident.

Pour illustrer :

- Un choc à 50 km/h contre un obstacle fixe est équivalent à une chute d'un immeuble de 4 étages.
- Un choc à 150 km/h équivaut à une chute d'un immeuble de 30 étages.

Le port de la ceinture de sécurité est donc primordial, pour limiter les conséquences en cas d'accident.

### Gain de temps

En augmentant sa vitesse, on a souvent l'impression de « gagner » du temps. Cependant, ce gain de temps est très limité, surtout vis-à-vis des risques et des sanctions encourues (cf. principales infractions du code de la route).

Vitesse	Temps nécessaire pour parcourir 50 km sur une route déserte
<b>90 km/h</b>	<b>33 minutes</b>
100 km/h (distance d'arrêt + 14m)	30 minutes (-3 minutes)
<b>110 km/h</b>	<b>28 minutes</b>
120 km/h (distance d'arrêt + 16m)	25 minutes (-3 minutes)

**Il est considéré que le gain de temps est quasi-nul s'il y a une forte circulation.**

## Principales infractions du code de la route liées à la vitesse

- **Non-respect des distances de sécurité**  
Amende forfaitaire de 135 € et retrait de 3 points de permis et possibilité de suspension de 3 ans du permis de conduire.
- **Excès de vitesse inférieur à 20 km/h (avec limitation inférieure ou égale à 50 km/h)**  
Amende forfaitaire de 135 € et retrait d'1 point de permis.
- **Excès de vitesse inférieur à 20 km/h (avec limitation supérieure à 50 km/h)**  
Amende forfaitaire de 68 € et retrait d'1 point de permis.
- **Excès de vitesse égal ou supérieur à 20 km/h et inférieur à 30 km/h**  
Amende forfaitaire de 135 € et retrait de 2 points de permis.
- **Excès de vitesse égal ou supérieur à 30 km/h et inférieur à 40 km/h**  
Amende forfaitaire de 135 €, retrait de 3 points de permis et possibilité de suspension de 3 ans du permis de conduire.

## Mesures de sécurité

En complément du respect des vitesses réglementaires et de l'adaptation à la circulation (présence d'un chantier, conditions météorologiques...), les principales mesures de sécurité relatives à la vitesse doivent être :

- **Le respect des distances de sécurité**  
Pour s'assurer d'avoir une distance adéquate avec un autre véhicule, il suffit de repérer un élément fixe du bord de route (arbre, poteau...) et de compter le temps entre le passage du véhicule qui vous précède et votre passage. Si le temps est supérieur à 2 secondes, vous respectez la distance de sécurité.

Sur l'autoroute uniquement et à une vitesse de 130 km/h, la distance de sécurité peut être caractérisée par la présence de 2 bandes de peintures présentes sur le bas-côté entre votre véhicule et le véhicule qui vous précède.

- **L'entretien du véhicule**  
La notice d'utilisation de chaque véhicule indique la fréquence des contrôles à prévoir pour le dispositif de freinage et divers éléments de sécurité.

Un contrôle périodique de l'état des pneumatiques peut permettre de prévenir les accidents de la route et le maintien du véhicule sur la chaussée.

Pour plus de détails ou pour toute question plus spécifique, n'hésitez pas à contacter :

**le service Prévention des risques professionnels**

au **01 39 49 63 23**

ou sur **prevention.risques@cigversailles.fr**